

CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 10 JUILLET 2020
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES.

La commune est concernée par la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité le 31 décembre 2020. Nous devons souscrire une offre de marché en remplacement de notre contrat actuel avant cette date. Le Syndicat Energie Haute-Vienne (SEHV) propose de coordonner un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et de fioul ainsi que des services associés. A l'unanimité, le conseil décide l'adhésion de la commune à ce groupement.

RENFORCEMENT DES CHEMINS RURAUX.

Le renforcement de chemins ruraux est nécessaire : Le Petit-Vedeix, Les Alouettes et Les Rivailles. Le coût total est estimé à 12 750 € HT. A l'unanimité, le conseil décide de confier le dossier au Syndicat Vienne Gorre dans le cadre de sa compétence « chemins ». Le syndicat prend en charge la demande de subvention au département (50% sur le HT), l'appel d'offres et le suivi des travaux.